AUDIO POLE

MEGAPHONE

MEGA 25

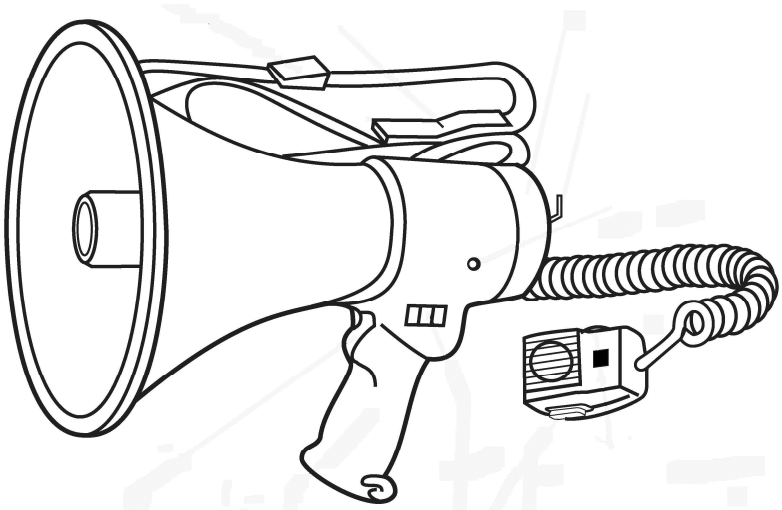

MODE D'EMPLOI

1 - DESCRIPTION

- Puissance 25 W
- Microphone amovible avec câble spirale
- Double interrupteur pour annonces sur microphone et sur poignée
- Réglage du volume sur microphone
- Sirène
- Alimentation par piles ou 12 V continu
- Structure métal et ABS
- Fournie avec bandoulière

2 - UTILISATION

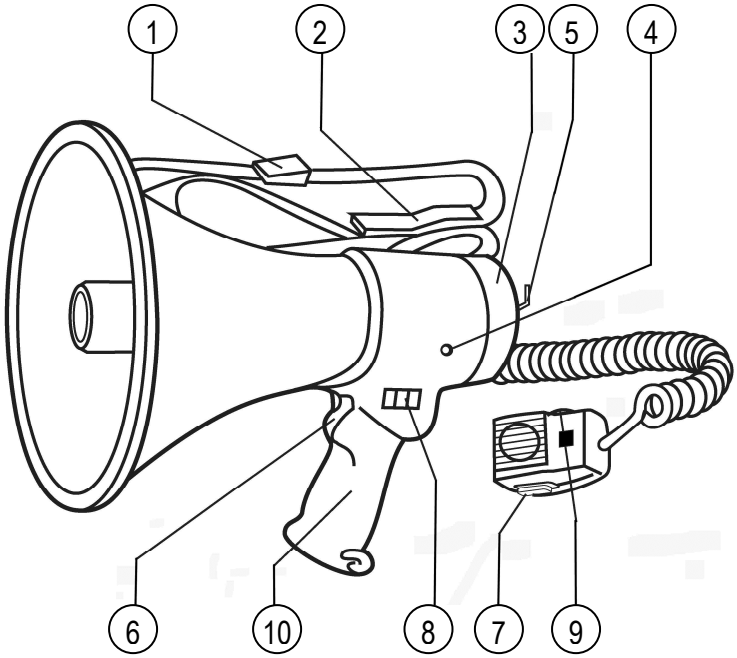

1. Réglage de la bandoulière.

2. Coussinet de protection pour le port à l'épaule

3. Couvercle du compartiment à piles. Pour le remplacement des piles opérer la façon suivante :

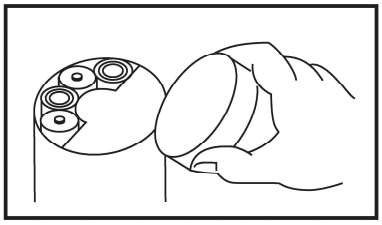

Desserrer la vis de maintien et retirer le couvercle.

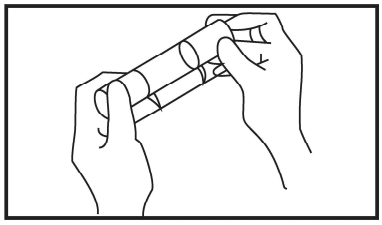

Insérer 8 piles R14 dans le support en respectant la polarité.

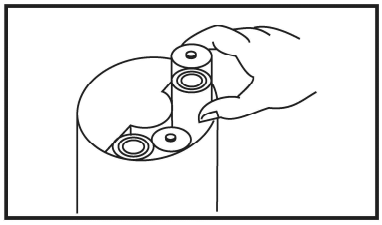

Introduire le support dans le compartiment en respectant la polarité.

Retirer les piles lorsque le mégaphone n'est pas utilisé pendant une durée prolongée. Ne pas hésiter à les remplacer à intervalles réguliers afin de bénéficier de la puissance et de la qualité sonore optimale de l'appareil.

4. Prise pour alimentation 12 V continu. Une fois raccordée l'alimentation extérieure prend le relais sur les piles qui ne sont plus sollicitées. Attention de bien respecter la polarité : le (-) à la masse. Vérifier par ailleurs que le voltage ne dépasse pas 12 V lorsque le mégaphone est raccordé à la batterie d'un véhicule.

5. Crochet de fixation du microphone pour une utilisation avec la poignée.

6. Commutateur pour annonce lors de l'utilisation avec la poignée.

7. Commutateur pour annonce lors de l'utilisation avec le micro déporté.

8. Contrôle du volume

9. Interrupteur d'activation de la sirène.

10. Poignée

3 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Puissance max	25 W
Portée	500 à 700 m suivant les conditions d'utilisation
Alimentation	8 piles R14 (non fournies) 12 V continu
Impédance du haut-parleur	8 Ω
Dimensions	230 (diam.) x 340 mm
Poids	1,65 kg sans les piles

4 - MISE AU REBUT

Ce symbole indique que l'appareil doit faire l'objet d'un tri sélectif lorsqu'il est en fin de vie.
Pour sa mise au rebut contacter ECOLOGIC au **0825 825 732.** Cet opérateur gère pour AUDIOPOLE les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) professionnels.

5 - GARANTIE

Cet appareil est garanti pièces et main d'œuvre contre tout défaut de fabrication pendant une période de deux ans à partir de la date d'achat par son premier utilisateur.

Conditions de garantie

1. L'appareil a bien été installé et mis en œuvre en observant les consignes données dans ce mode d'emploi.
2. L'appareil n'a pas été détourné de sa destination, de manière volontaire ou accidentelle, et n'a pas subi de détérioration ou de modification autre que celles décrites ici ou explicitement autorisées par AUDIOPOLE.
3. Toutes les éventuelles modifications ou réparations ont bien été effectuées par une station technique agréée AUDIOPOLE.
4. L'appareil défectueux doit être retourné auprès du revendeur ayant effectué la vente ou à défaut auprès d'une station technique agréée AUDIOPOLE avec la preuve d'achat.
5. L'appareil a été convenablement conditionné pour éviter tout dommage pendant le transport.

AUDIOPOLE

22, rue Édouard Buffard, Z.A.C. de la Charbonnière, Montévrain - 77771 Marne-la-Vallée Cedex 4
France
Tél : + 33 (0)1 60 54 32 00 - Fax : + 33 (0) 1 60 54 31 90 - www.audiopole.fr